

Liste de contrôle

Fouilles et terrassements



Les mesures de sécurité nécessaires pour les fouilles et les travaux de terrassement sont-elles respectées sur vos chantiers?

Vous pouvez réduire fortement les risques grâce à une préparation méthodique du travail et au respect des mesures de sécurité importantes sur les chantiers.

Les risques principaux sont:

- être enseveli
- être heurté ou coincé
- conduites souterraines de gaz, d'eau ou d'électricité endommagées

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter à la dernière page.

Préparation du travail

- | | |
|---|--|
| <p>1 Le plan de toutes les conduites souterraines de la zone de travail est-il disponible et les conduites sont-elles contrôlées avant le début des travaux? (Fig. 1)</p> <p>Les plans nécessaires des conduites sont à demander au mandant.</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| <p>2 Les propriétaires des ouvrages sont-ils informés avant le début des travaux, convient-on avec eux de la procédure à suivre et coordonne-t-on avec eux les travaux?</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| <p>3 Les mesures de sécurité lors de travaux à proximité de lignes électriques aériennes et de voies de circulation publiques sont-elles discutées et fixées, avant le début des travaux, avec le propriétaire ou les pouvoirs publics? (Fig. 2)</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |



Fig. 1: effectuer des sondages dans le terrain. Voir «Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics», support pédagogique 88820.f (règle 1).

Exigences générales

- | | |
|--|--|
| <p>4 Les fouilles et les terrassements de plus de 1,50 m de profondeur sont-ils talutés, étayés ou assurés par d'autres mesures adéquates?</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| <p>5 La largeur utile est-elle d'au moins 60 cm dès que la profondeur de la fouille atteint 1 m ou plus? (Fig. 4)</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| <p>6 Des échelles, des escaliers ou des équipements équivalents sont-ils utilisés pour accéder à des fouilles et à des terrassement d'une profondeur de 1 m ou plus?</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| <p>7 Des vêtements de signalisation à haute visibilité sont-ils portés lors de travaux à proximité de voies de circulation? (Fig. 3)</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| <p>8 Toutes les personnes travaillant dans des fouilles et à proximité d'engins de déblaiement portent-elles un casque de protection?</p> | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| <p>9 Les bords donnant sur le vide sont-ils assurés?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation bien visible le long des fouilles (fig. 2). • Le long de terrassements talutés: installation d'une main courante (fig. 4). • Le long de terrassements verticaux: installation d'une protection latérale. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |



Fig. 2: chantier correctement signalé.



Fig. 3: font partie des équipements de protection individuelle le casque de protection, les vêtements de signalisation à haute visibilité et les chaussures de sécurité.

Parois de fouilles et de terrassements talutés

- | | |
|--|--|
| <p>10 La pente du talus est-elle adaptée à la résistance du terrain? (Fig. 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3:1 dans les terrains très compacts et résistants • 2:1 dans les terrains meubles et moins résistants • 1:1 dans les terrains ébouloux | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| <p>11 Un justificatif de la sécurité peut-il être présenté lorsque les conditions mentionnées à la question 10 ne peuvent pas être respectées?</p> <p>Un justificatif de la sécurité est en outre obligatoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsque la hauteur du talus est de plus de 4 m • lorsque le talus devra, selon toute vraisemblance, supporter des charges supplémentaires (véhicules, etc.) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |

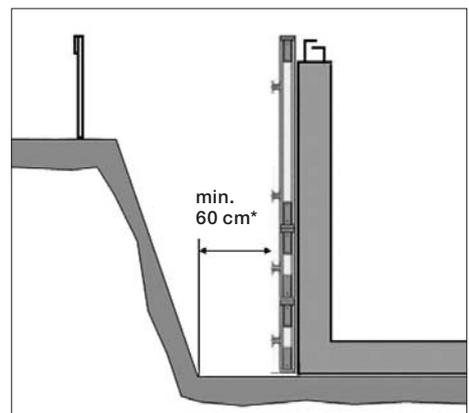


Fig. 4: largeur utile d'au moins 60 cm. Les terrassements talutés doivent être assurés au moyen d'une main courante.

* Dans chaque phase de construction (ex: tenir compte des coffrages de parois).

- 12 L'angle entre le pied et le bord du talus est-il droit? oui
 en partie
 non
 Les parties creusées verticalement doivent toujours être étayées.
- 13 Est-il garanti que les matériaux entreposés sur le côté ne puissent pas tomber dans les fouilles ou dans les terrassements? (Fig. 5) oui
 en partie
 non

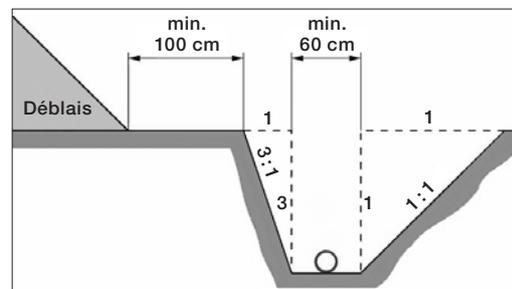


Fig. 5: la pente du talus doit être adaptée au terrassement; la distance entre les dépôts de déblais et le bord de la fouille doit être d'au moins 1 m.

Parois de fouilles et de terrassements verticales

- 14 La largeur utile des fouilles étayées est-elle correctement dimensionnée (voir formule de calcul ci-après) et est-elle d'au moins 60 cm? (Fig. 6) oui
 en partie
 non
 Largeur des déblais = (2 x épaisseur de l'étayage) + (2 x 20 cm) + gabarit de la conduite
- 15 Les espaces vides derrière les étayages sont-ils immédiatement remplis? oui
 non
- 16 L'espace entre les éléments de l'étayage est-il au maximum de 20 cm? oui
 en partie
 non
- 17 Les étayages dépassent-ils le bord supérieur de la fouille d'au moins 15 cm? oui
 en partie
 non
- 18 La distance entre le fond de la fouille ou du terrassement et l'étayage est-elle d'au maximum 80 cm? oui
 en partie
 non
- 19 Est-il garanti que personne ne se trouve dans la zone non sécurisée lors du montage et du démontage des étayages? (Fig. 7 et 8) oui
 en partie
 non
- 20 Est-il garanti que les matériaux entreposés sur le côté ne puissent pas tomber dans les fouilles ou dans les terrassements? (Fig. 6) oui
 en partie
 non

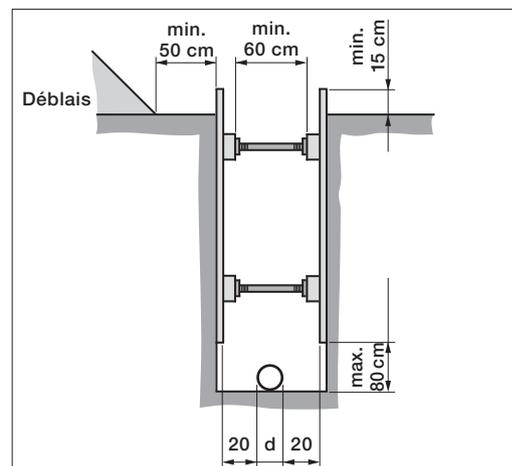


Fig. 6: il faut toujours respecter les largeurs minimales.

Autres dangers

- 21 Des mesures sont-elles prévues lorsque la résistance du terrain est compromise par des agents atmosphériques, etc.? oui
 non
- 22 Le déroulement du travail est-il organisé de sorte que nul ne doive se trouver dans la zone dangereuse de machines, de véhicules, d'engins et de charges? oui
 non
- 23 Lors de l'utilisation de moteurs à combustion dans les fouilles, les gaz d'échappement sont-ils captés et évacués? oui
 non

Organisation, formation, comportement

- 24 Le personnel est-il régulièrement informé sur les risques spécifiques aux fouilles et terrassements, et le respect des règles en vigueur est-il contrôlé sur place par le personnel d'encadrement? oui
 en partie
 non



Fig. 7: on ne doit pouvoir accéder qu'à des zones de travail sécurisées.



Fig. 8: montage sûr d'étayages.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

